

Page 1 : Édito : Rabolages, bidouillages et cafouillages
Page 2 : Suite édito / Dernière minute
Page 3 : Gel des rémunérations / Négociations à la traîne
Page 4 : Aspects budgétaires
Page 5 : Promotion des attachés hors classe
Page 6 : Bulletin d'adhésion

Edito : Rabolages, bidouillages et cafouillages

Automne 2014 : où va la fonction publique ? Quelles réformes se profilent ? Questions légitimes qui n'ont pour l'instant que de bien pauvres réponses. Comme si les pouvoirs publics, pris en étau entre la nécessité de faire des économies et la volonté d'apparaître réformateurs, modernes et "justes", se démenaient à la diable, se préoccupant de l'immédiat au détriment du long terme, lançant des pistes qui se referment d'elles-mêmes comme les traces dans la neige par temps de tempête.

Une chose est sûre cependant dans ce monde mouvant : ce sont toujours les mêmes qui sont mis à contribution sous couvert de « justice sociale », à savoir les classes moyennes. Chez les fonctionnaires, ce sont **majoritairement les cadres** qui sont concernés. Car, si toute la fonction publique pâtit d'un blocage du point d'indice depuis 2010, les dernières mesures pour « introduire plus de justice sociale » affectent principalement les agents de catégorie A.

Déjà, les pouvoirs publics ont essayé cet été de bidouiller les règles les plus élémentaires de l'équité en matière de cotisations salariales, selon lesquelles tout un chacun cotise au même taux pour sa pension. Selon le « pacte de responsabilité » (à ne pas confondre avec les pactes de stabilité, de compétitivité, de confiance, de solidarité, un pacte pouvant en cacher un autre), il était prévu que le taux de cotisation salariale sur la retraite baissât de 2 à 0,2 % pour les agents publics dont l'indice majoré est inférieur à 468, quand les autres auraient vu ce même taux augmenter selon le calendrier fixé en 2013 jusqu'à atteindre 11,10 % en 2020... **La CGC fut la seule organisation à dénoncer publiquement ce bidouillage, lequel fut sèchement sanctionné par le Conseil constitutionnel le 6 août 2014.**

CGC – Centrale

Bâtiment Turgot – Pièce 176 R -Télédoc 909 – 86/92 allée de Bercy – 75572 Paris cedex 12

Tél. : 01 53 18 01 50 Mél : syndicat-snefi-cgc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr Site : www.cgc-centrale.info

Depuis lors, les pouvoirs publics tournent autour de ceux qu'ils considèrent comme des "riches", mot devenu ridicule tant les véritables riches sont de fait préservés, soit par de savants montages fiscaux, soit par l'exil. Après le congé parental divisé en deux au motif hypocrite que le père doit "avoir les mêmes droits" que la mère, ce sont les allocations familiales des foyers avec deux enfants gagnant plus de 6 000€ par mois qui se trouvent divisées par deux, et par quatre pour les foyers gagnant 8 000 €. ... Quelle justice en résulte ? Ce n'est pas en privant certains agents de prestations, lesquelles ne sont même pas reversées, en tout ou partie, à d'autres, que l'on améliore la justice sociale : **on nivelle simplement le régime**, créant effectivement l'impression d'une justice par le bas. Mais les pouvoirs publics ne s'arrêtent pas en si bon chemin : ils feignent de découvrir que les agents publics (titulaires et non titulaires) perçoivent "un supplément familial de traitement" (SFT), lequel augmente avec la rémunération en fonction du nombre d'enfants, mais dans la limite d'un plafond. Il va donc falloir le "**remettre à plat**" (sic) selon Marylise LEBRANCHU, laquelle est approuvée par tous les syndicats hormis la CGC ! "Mettre ou remettre à plat" est bien la formule idoine, qui consiste toujours à faire croire qu'on modernise, qu'on fait le ménage pour établir toujours plus de justice, quand il s'agit en fait de faire les poches des classes moyennes et singulièrement des cadres. Jusqu'où ira cet égalitarisme de bas étage ? Il reste au gouvernement à créer des valeurs de point d'indice différentes selon les catégories d'agents et nous auront ainsi touché le fond de la démagogie égalitaire...

Jamais la situation des cadres du secteur public n'a été aussi dégradée, alors même qu'on leur demande d'accompagner les réformes, les restructurations, et de travailler plus et mieux avec de moins en moins de collaborateurs et de crédits.

Bien entendu, la CFE-CGC se singularise dans la défense des cadres et des classes moyennes par rapport aux autres organisations syndicales. Mais elle est fière de son combat.

Rejoignez-la aux prochaines échéances électorales pour manifester votre opposition à cette politique irresponsable.

Claude Marque

DERNIERE MINUTE

Quand le gouvernement siphonne les sous des handicapés...

Un amendement gouvernemental, discrètement adopté le 3 novembre dernier, va permettre de puiser 29 millions d'euros dans les réserves du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), au motif que ces réserves seraient "dormantes". C'est oublier la signature par les ministres de tutelle d'une Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) du Fonds d'insertion pour les années 2014-2018. Où l'on constate non seulement un Xème bidouillage budgétaire, mais aussi un manque de scrupule inquiétant.

Gel des rémunérations des fonctionnaires : rien ne va plus !

Geler les salaires de la fonction publique ou les pensions de retraites "rapporte" d'autant plus à l'État que l'inflation est forte, puisque normalement ces versements sont indexés sur elle. "L'année prochaine par exemple, là où sur une hypothèse d'inflation de 1,5 %, on faisait au-delà d'un milliard d'économies par le seul gel de prestations, aujourd'hui, ces économies sont remises en cause", explique Michel Sapin. Bigre ! Où l'on découvre un machiavélisme de plus, à savoir que le gel ne suffit pas : il faut également une bonne inflation... mais pour cela, il faudrait une demande soutenue, que ne permet pas ... le gel des rémunérations ! CQFD.

Il l'a dit :

« Le système salarial de la fonction publique française est aujourd'hui extrêmement - et sans doute trop - égalitaire » (Bernard Pêcheur, président de section au Conseil d'Etat).

NEGOCIATIONS A LA TRAINÉ...

On n'en finit pas d'espérer l'ouverture concrète des négociations initialement prévues le 9 septembre, et qui ont pour thème, excusez du peu : « l'avenir de la fonction publique » avec le recours aux mots ronflants habituels : simplification, attractivité, mobilité.

De fait, après plusieurs mois de retard (toujours cela de gagné pour le gouvernement), la négociation sur "les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations dans la fonction publique" a été officiellement lancée le 7 octobre. Il est d'ores et déjà prévu des réunions jusqu'au 25 novembre, puis une grosse pause à cause des élections professionnelles, puis une reprise jusqu'en mai 2015 pour des mesures effectives en 2016 !



Gageons que ces négociations vont traîner en longueur puisque le gouvernement n'a aucune marge de manœuvre, si ce n'est celle de prendre à certains pour distribuer à d'autres. Il faudra donc faire preuve d'une grande vigilance sur ce qui pourra être présenté comme des "avancées" (à l'instar, par exemple, de la réforme des allocations familiales...).

En parallèle à ces discussions au long cours, l'agenda social de la Fonction publique comprend deux autres chantiers importants :

- des négociations sur la qualité de vie au travail qui devraient porter notamment sur "l'organisation du travail", "les démarches participatives et collectives" au sein des services et "le droit d'expression des agents" ;
- La mise en place de « dispositifs d'accompagnement personnalisés des agents » subissant l'impact de la réforme territoriale. Un dossier brûlant quand on connaît les dispositions brutales concernant le transfert de fonctionnaires d'Etat vers les collectivités territoriales. Une instance spécifique de dialogue social devrait être créée auprès du Conseil commun de la fonction publique. Dossier à suivre de très près.

ASPECTS BUDGETAIRES

A Bercy : Suppression de 2491 postes aux ministères économiques et financiers en 2015

Le projet de loi de finances (PLF) 2015 prévoit une baisse de 1278 postes dans la fonction publique d'État. Si cette baisse des effectifs est plus faible que les années précédentes (- 3 174 postes dans la loi de finances 2014 et - 2 317 postes en 2013), ce chiffre doit être relativisé.

En effet, les secteurs prioritaires – éducation nationale, justice, sécurité – bénéficient de 10 601 créations de postes, compensées par la réduction de 11 879 postes sur les autres missions des ministères. Une fois de plus ce sont les mêmes ministères qui sont mis à contribution, en particulier la défense avec 7 500 postes supprimés l'an prochain et Bercy avec 2491 postes supprimés.

Le document de synthèse du PLF s'efforce de justifier les suppressions d'emplois : « Ces réductions de postes passent concrètement par la poursuite de la modernisation de l'activité des administrations : développement du numérique, optimisation des fonctions support, adaptation de l'organisation territoriale ».

COMMENTAIRE :

On constate que les ministères économiques et financiers sont une fois de plus sollicités : rappelons que 2 564 postes étaient supprimés en 2014 et 2 353 postes en 2013. Pourtant, Bercy exerce des fonctions essentielles, notamment à travers la DB, la DGT, la DGFIP ou la DGDDI et, à ce titre, devrait être considéré comme un ministère prioritaire. Les pouvoirs publics ne peuvent ignorer qu'une pression fiscale accrue génère un surcroît d'évasion fiscale, laquelle s'accompagne désormais de difficultés croissantes de la part des contribuables pour s'acquitter de leurs impôts divers et variés. Bref, le financement de l'État est par définition prioritaire, surtout en temps de crise. Faudra-t-il attendre de constater que le civisme fiscal est en déroute pour que les pouvoirs publics prennent enfin conscience du caractère prioritaire de Bercy ?

En administration centrale

Lors du comité technique d'administration centrale (CTAC) du 7 novembre dernier, a été présenté le projet de budget 2015 de l'administration centrale ; "présenté" est un bien grand mot puisqu'une rare opacité entoure ce projet. Alors que la CGC et la plupart des représentants du personnel demandaient à connaître la ventilation par service et par corps des 83 suppressions d'emplois qui vont affecter le Secrétariat général l'année prochaine (sur un total de 145 suppressions en centrale), l'administration a refusé de transmettre le moindre renseignement au motif qu'il "est trop tôt". Or, bâtir un projet de budget suppose par définition que l'on sache d'avance ce que l'on va faire ! Alors de deux choses l'une : ou l'administration se moque des élus, ou elle fait preuve d'imprévoyance, ce qui est très fâcheux et inquiétant quand il s'agit précisément d'exposer un.... projet ! On vous laisse le choix de conclure.

Promotion des attachés hors classe

Le nombre de promouvables au nouveau grade « d'attaché hors classe » s'élevait à **316** agents au titre des années 2013 et 2014, dont 86 chefs de mission ou équivalents et 230 attachés principaux qui justifiaient de 5 années de « fonctions spécifiques ».

142 agents ont été proposés et **92 agents** ont été promus à la hors classe. Comme le prédisait la CGC, une grande majorité des promus provient du « vivier » des chefs de missions (67 promus, soit 73% de la promotion), la promotion de ce vivier étant à peu près neutre du point de vue budgétaire.

Parmi les 25 attachés principaux promus, 13 d'entre eux se trouvaient au dernier échelon du grade, 11 ont atteint 60 ans ou plus en 2014 quand seulement 3 ont moins de 50 ans. Autant dire que cette promotion s'apparente à une « promotion retraite » pour une partie des attachés principaux. Quant à la promotion à la Hors échelle A, les 20 promus sont tous chefs de mission, dont seulement deux d'entre eux se trouvaient au 7^{ème} échelon du statut d'emploi. Enfin, 11 collègues exercent leurs fonctions en dehors de l'Ile de France.

Au total, cette promotion reste contrainte par des impératifs d'économie en ces temps d'austérité. Reste que cet exercice laisse un goût amer à nombre de collègues.

D'abord parce que les **critères de sélection des « promouvables »** ne sont pas clairs et ne correspondent pas aux « fonctions spécifiques » telles que listées dans l'arrêté pris par Bercy. Le fait de privilégier le « positionnement » d'un agent dans un organigramme ne saurait suffire, car ce critère ne permet pas de prendre en compte les postes isolés, par exemple dans les DIRECCTE, lorsqu'un attaché principal a la charge du développement économique pour un département autre que celui du chef-lieu de la région et qu'il a ainsi le préfet pour interlocuteur. La CGC invite les collègues qui s'estiment exclus à tort de la liste des promouvables à présenter un recours gracieux auprès de la DRH, voire auprès de la CAP si le désaccord persiste.

Enfin, c'est pour l'instant le flou le plus total en ce qui concerne **le recyclage des 67 emplois de chef de mission devenus vacants** du fait de la promotion de leurs titulaires. Vont-ils échouer dans un « pot commun » (où ils risquent d'être « congelés ») ? En tout état de cause, la CGC demande l'équité en ce qui touche la répartition de ces emplois entre les directions et que la nomination de nouveaux attachés principaux sur ces emplois vacants ne soit pas différée.

**Retrouvez l'information de la CGC-Centrale en continu
sur notre site internet www.cgc-centrale.info**

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT CGC CENTRALE

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de CGC Centrale, à :

Trésorier du syndicat CGC Centrale

Bâtiment TURGOT – Télédock 909 – 86, allée de Bercy - 75 572 Paris cedex 12.

Fiche de renseignements à compléter :

Nom :

Prénom :

Corps :

Grade :

Indice :

► Coordonnées professionnelles :

Service et direction :

Adresse :

Tél. :

fax :

E-mail :

► Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :

Adresse :

Tél. :

fax :

E-mail :

Barème des cotisations 2014 :

<u>Indice net majoré (INM)</u>	<u>Cotisation 2014</u>
Retraité(e)	70 €
Inférieur à 600	80 €
600 et plus	110 €

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

PREFON - RETRAITE

***N°1 DE LA COMPLEMENTAIRE RETRAITE
DE LA FONCTION PUBLIQUE***

12 BIS RUE DE COURCELLES - 75008 PARIS

N° VERT : 0 800 208 208

WWW.PREFON.ASSO.FR